

## ARRÊTÉ

Le Ministre ~~Exécutif~~ chargé des Affaires culturelles

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois du 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961,

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue,

### A R R E T E

ARTICLE I - Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les façades et les toitures de l'ancien rendez-vous de chasse situé 3, rue Henri Prou aux CLAYES-SOUS-BOIS (Yvelines) figurant au cadastre sous le N° 197, section B, d'une contenance de 20 a 10 ca, et appartenant à Mme GRANDJEAN HESSEL, Lucie, veuve KLENI née le 12 janvier 1921, à PARIS (8°), modéliste, demeurant 1, Square du Capitaine Claude Barrès à NEUILLY-SUR-SEINE (Hauts-de-Seine).

L'intéressé en est propriétaire par acte passé à une date antérieure au 1er janvier 1956.

ARTICLE II - Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

ARTICLE III - Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune et au propriétaire intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 22 SEPT. 1972

Pour le Ministre et par délégation  
Le Directeur adjoint de l'Architecture

Claude HIRIART

COMMUNE  
des Clayes sous Bois

San B 1<sup>CTE</sup> File

Echelle : 1  
1250

Division

■ ancienne parcelle  
cadastre section B 197

Section

" Le Parc "

Section A 3

Prou

C. R. 2 dit des Pres

199 198  
119

Rue Henri

1164  
1163  
1163  
(193)  
1291

1163

1292

195

1077

7500 m<sup>2</sup>  
env.  
Cadastre 1<sup>ère</sup> B n° 1421